



## **SURDI 13**

Association de Malentendants des Bouches du Rhône

E-Mail : [contact@surdi13.org](mailto:contact@surdi13.org) - <http://www.surdi13.org>

### **Les 10 commandements de Surdi 13 pour vos appareils auditifs**

Soyez satisfait de vos appareils dans toutes les situations de votre vie habituelle (visites, rue, magasin, docteur, réunion, téléphone, télévision, cf. [www.surdi13.org/satisfaction](http://www.surdi13.org/satisfaction)). Si ce n'est pas le cas retournez-voir votre audioprothésiste qui doit tout mettre en œuvre pour que vous soyez satisfait. Vous avez payé pour cela (env. 12 séances la première année puis 2 par an pour les 4 années suivantes) donc n'hésitez pas !

- 1)
- 2) Eteignez systématiquement vos appareils quand vous ne les utilisez pas. Retirez toujours les piles pour un arrêt prolongé.
- 3) Placez vos appareils tous les soirs dans le déshumidificateur (ou autre système prévu pour cela : coussin chauffant...). Ouvrez les tiroirs piles ou mieux retirez les piles.
- 4) Entretenez les microphones. Pour cela utilisez une soufflette (type poire auriculaire) pour souffler de l'air sec à l'entrée du micro. S'il y a un cache devant le micro, changez le ou faites le changer régulièrement : faites vous conseiller par votre audioprothésiste.
- 5) Dans le cas d'un embout moulé standard avec tube transparent, décrochez régulièrement le tube transparent de l'appareil pour nettoyer l'embout à l'eau tiède et au savon (le savon dissout le cérumen). Rincez en faisant passer de l'eau dans le tube. Soufflez pour expulser l'eau, séchez avec un kleenex. Changez ou faites changer le tube dès qu'il devient raide. Pour les intras ou appareils à écouteur déporté impossible de nettoyer à l'eau, faites vous conseiller par votre audioprothésiste.
- 6) Revoyez votre ORL au moins une fois l'an pour contrôle médical et vous faire retirer le cérumen (l'embout a tendance à le repousser au fond de l'oreille). Donnez lui copie de votre questionnaire de satisfaction rempli et demandez lui d'intervenir auprès de votre audioprothésiste si vous n'êtes pas satisfait afin de le pousser à améliorer les réglages.
- 7) Prenez le plus grand soin de vos appareils qui n'apprécient ni l'eau ou l'humidité, ni la chaleur, ni la poussière et le sable. Rangez les en toutes circonstances dans une boîte déshumidificatrice et ne les laissez pas dans une voiture au soleil.
- 8) Intéressez vous aux caractéristiques techniques de vos appareils, votre audioprothésiste doit obligatoirement les joindre au devis. Cependant si ce n'est pas le cas recherchez sur internet : il suffit souvent de taper le nom de votre appareil et sa marque + « data sheet » pour directement tomber dessus (faites vous aider par quelqu'un qui lit l'Anglais !). Questionnez votre audioprothésiste sur l'adéquation entre les caractéristiques techniques et votre audition : il sera ravi de vous expliquer !
- 9) Informez-vous en visitant les sites des associations. Vous pouvez par ex taper sur un moteur de recherche « appareils auditifs (ou audioprothèses)/ conseils / satisfaction (ou questionnaire de satisfaction) / droit des usagers / défense des malentendants. Adhérez à une association de défense ou d'usagers telle Surdi13.
- 10) Faites renvoyer vos appareils en usine au cours de la 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> année, pas au-delà, afin de changer micros et écouteurs (ce sont les 2 éléments qui vieillissent et dégradent la qualité de vos appareils) et faire vérifier/nettoyer à fond vos appareils. Ceci vous permettra d'avoir des appareils remis à neuf, d'en être plus longtemps satisfait et d'en augmenter la durée de vie.